

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Durocal WV Härter**Liste des pièces **F 6321****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes **Peinture selon la fiche technique no. 483**Restrictions conseillées **Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Information sur l'entreprise **Dold AG  
Hertistrasse 4  
CH-8304 Wallisellen  
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48  
Fax: +41 / 44 / 877 48 62  
Courriel: info@dold.ch  
Internet: www.dold.ch**Service responsable **Labor Dold +41 44 877 48 37****1.4 Numéro d'appel d'urgence**Téléphone en cas d'urgence **Tox-Zentrum Zürich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145****SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**\*classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 **Acute Tox. 3; H332; H 335 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412**\*Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE **R43 R52/53****2.2 Éléments d'étiquetage**

\*Pictogramme de danger

**GHS07**

\*Mention d'avertissement

**attention**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette **Aliphatisches Polyisocyanat, Hexamethylen-1, 6-diisocyanat**\*Valeurs H **H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.**Valeurs P **P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Durocal WV Härter

No d'article: F 6321

Date de révision: 27.05.2015

Version: 2/fr



Remplace la version du: 27.08.2012

Date d'impression: 27.05.2015

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
Aliphatisches Polyisocyanat	No. CAS: 28182-81-2	R43 R52/53	>= 50.0 %
		Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	
Hexamethylen-1,6-diisocyanat	No. CAS: 822-06-0 No.-CE: 212-485-8 No.-Index: 615-011-00-1	T; R23 Xi; R36/37/38 R42/43	< 2.5 pds %
		Acute Tox. 3 ; H331 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. N'employer ni solvants, ni diluants. Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin. Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)
En cas d'ingestion	En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme. Ne pas provoquer de vomissement.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga	En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.
--	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.
--	---

Autres indications sur la lutte contre les incendies      Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.  
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles      Veiller à la bonne aération des locaux.  
Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement      Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage      Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).  
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger      Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions      Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.  
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion      Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs      Conserver le récipient bien fermé. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun      Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants. Stocker à l'écart des denrées alimentaires.

Consignes d'entreposage      Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette.  
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Température de stockage recommandée      Stockage entre 5 et 20°C dans un lieu sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et des rayonnements directs du soleil.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1) Somme aus Dampf und Aerosolen. *2) Atemwegssensibilisierend.	1;=2=(l)	0,005	0,035	07/13	13

\*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft.

\*2): Der Arbeitsplatzgrenzwert gilt in der Regel nur für die Monomeren. Zur Beurteilung von Oligomeren oder Polymeren siehe TRGS 430 "Isocyanate".

Source: 13 – TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	Sah	0,005	0,035	0,005	0,035	Mow	15

Source: 15 – Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.
Protection des mains	For prolonged or repeated contact: Protective creams for the skin surfaces hat come in contact with the product.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses

Odeur	Non applicable.
Point d'ébullition [°C]	100° C (Valeur dérivée)
Point d'éclair [°C]	Non applicable.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1.16 g/cm <sup>3</sup>
Auto-inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable.

**9.2 Autres informations**

Mélange avec de l'eau	complètement miscible
Temps d'écoulement 3 mm selon ISO 2431 [s]	250

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
-------------------------	---

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter	forte chaleur. fort rayonnement UV
---------------------	---------------------------------------

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter	Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.
-------------------	---

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux	En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)
-------------------------------------	--

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Irritation primaire cutanée	Un contact prolongé ou répété avec la préparation peut engendrer des irritations des muqueuses et de la peau: rougeurs, boutons, inflammations cutanées. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles.
Irritation oculaire	Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires.
Indications sur la résorption par la peau	Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée.

**11.2 Indications complémentaires**

Expériences issues de la pratique	Lors de maniement adéquat et d'utilisation stipulée conforme, le produit ne cause, selon nos expériences et les informations à notre disposition, aucun effet néfaste pour la santé.
Autres données (chapitre 11.)	Le produit n'a pas été vérifié. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Durocal WV Härter

No d'article: F 6321

Date de révision: 27.05.2015

Version: 2/fr

Remplace la version du: 27.08.2012

Date d'impression: 27.05.2015

La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets

Code des déchets produit: 080112

Nature du déchet

Couleur, peinture ou du vernis

Emballages vides contaminés

Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110)

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Kein Gefahrgut nach ADR	Kein Gefahrgut nach IMDG	
14.2 Nom d#expédition des Nations unies		Non dangerous good	Non dangerous good

### 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 0

CH (g/kg): 0

Directive Decopaint 2004/42/IIA(j)140(2010)0

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 2

Classification de risque selon le VbF Non applicable.

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R R23: Toxique par inhalation.  
 R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
 R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Teneur en taux de H H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331: Toxique par inhalation.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque Acute Tox.: Toxicité aiguë  
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  
 Eye Irrit.: Irritation oculaire  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique  
 STOT un.  
 Skin Irrit.: Irritation cutanée  
 Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire

\*Modification par rapport à la dernière version Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*. Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 3; H331	
Skin Sens. 1; H317	
Aquatic Chronic 3; H412	

Notes de traitement Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le pro-

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: **Durocal WV Härter**

No d'article: F 6321

Date de révision: 27.05.2015

Version: 2/fr



Remplace la version du: 27.08.2012

Date d'impression: 27.05.2015

duit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.